



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusée: Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.
Absent: Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 14

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux indispensables à l'amélioration de la sécurité des personnes et des conditions de circulation dans notre commune doivent être réalisés.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser deux ralentisseurs Avenue Paul Emile Victor afin d'assurer la sécurité des personnes aux alentours de l'école communale et présente un devis de l'entreprise GATP d'un montant de 6 683.00€ HT soit 8 020.00€ TTC.

Le Maire propose également de restaurer la partie basse du chemin communal des Adrechs afin de doubler la RD49 AMPUS-DRAGUIGNAN si nécessaire et d'assurer la sécurité des conditions de circulation. Le Maire présente un devis de l'entreprise GATP d'un montant de 8 400.00€ HT soit 10 080.00€ TTC.

Ces travaux relevant de la sécurité routière, le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention au Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de sécurisation routière,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer les devis de l'entreprise GATP pour un montant total de 15 083.00€ HT soit 18 100.00€ TTC,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var la subvention la plus large possible dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2015,
- PRECISE que cette somme sera inscrite en décision modificative n°1 exercice 2016 du budget communal,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

